



## Section primaire

Chers parents,

Nous espérons que les vacances se sont bien passées et que c'est en pleine forme que les enfants reprennent le chemin de l'école.

Voici quelques rappels bien utiles pour cette nouvelle année scolaire :

### Horaire des cours

#### Section primaire

|                                         |                     |                   |
|-----------------------------------------|---------------------|-------------------|
| <i>lundi - mardi - jeudi - vendredi</i> | → 8 h 30 - 12 h 10  |                   |
|                                         | → 13 h 10 - 15 h 15 | (P3, P4, P5 & P6) |
|                                         | → 13 h 35 - 15 h 15 | (P1 & P2)         |
| <i>mercredi</i>                         | → 8 h 30 - 12 h 10  |                   |

### Fin des cours

La sortie se fait par la rue du Marais.

Les parents ou les personnes responsables vont chercher les enfants à la cour de récréation ou au préau en fonction de la météo.

L'enfant peut rentrer seul, document de carte de sortie à remplir.

### Retards

L'élève retardataire présentera son journal de classe à la personne qui est à l'accueil afin de recevoir le cachet « retard ». Cela ne peut résulter que d'un fait exceptionnel et, dès lors, extrêmement rare. Les retardataires doivent prendre conscience des perturbations importantes qu'ils occasionnent au niveau des cours. En aucun cas, les parents ne peuvent accompagner l'enfant retardataire dans la classe. **Après trois retards, l'enfant sera pris en charge par ses parents et se présentera à l'école dès 13 h 10.**

### Absences

**Les absences doivent être motivées par écrit** sur une feuille libre ; un certificat médical est exigé si l'absence dure plus de deux jours.

### Communications

Toute communication devra être inscrite dans le journal de classe de l'enfant.

Les instituteurs pourront vous recevoir en dehors des heures de cours **sur rendez-vous uniquement.**

### Garderies

Ouverture à 7 h 30

Fermeture à 17 h 30

Garderies : De 7 h 30 à 8 h : tous les jours de la semaine

De 15 h 30 à 17 h 30 : lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 12 h 30 à 17 h 30 : mercredi

Après 17 h 30, la police sera prévenue et des frais supplémentaires seront demandés.

## **Repas**

- L'enfant apporte ses tartines. Possibilité de commander un potage.
- L'enfant prend un repas chaud à la cantine de l'école. L'enfant doit manger tous les jours sauf le mercredi.

## **Boissons**

La seule boisson **autorisée** à l'école est l'eau.

## **Programme des cours**

|                                   |                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 24 périodes avec le titulaire     | 3 périodes de néerlandais (P3 et P4) |
| 2 périodes de gymnastique         | 5 périodes de néerlandais (P5 et P6) |
| 1 période de cours philosophiques | 1 période de cours d'E.P.            |

## **Matériel scolaire**

Cartable (sac à dos interdit en primaire).

Journal de classe fourni par l'école. Il doit être signé tous les jours.

Bulletin fourni par l'école. Trois bulletins par an.

## **Tenue de sport obligatoire**

Le t-shirt de l'école se procure à l'école au prix de 10 €.

L'argent est à remettre au titulaire dans une enveloppe nominative.

Short de couleur bleu marine. Pantoufles blanches (sans lacets) de gymnastique.

L'équipement complet de gymnastique devra être mis dans un sac en toile (pas de sac en plastique). Votre enfant devra obligatoirement être en ordre pour participer au cours de gymnastique.

## **Transport**

Durant l'année scolaire, votre enfant quittera l'école afin de se rendre à des expositions. Il devra se munir de son **abonnement STIB** (gratuit jusqu'à 12 ans).

S'il ne possède pas un abonnement, les frais du transport seront à charge des parents. La demande de l'abonnement doit se faire dans les bureaux de la STIB.

## **Journal de classe**

Votre enfant possède un journal de classe, celui-ci devra être signé **tous les jours**. C'est un outil de communication. Il ne peut pas quitter le cartable de l'enfant. Vous devez également vérifier les travaux de votre enfant.

Signature des parents